Image not found or type unknown

Annulation compromis de vente d'une maison

Par **zeusisback_old**, le **26/06/2007** à **20:52**

Bonjour, rnrnMon amie a signé un compromis de vente (seule)pour l'achat d'une maison. Elle a reçu le courrier 15/06/2007 par lettre recommandé.rnrnCette transaction ce fait via une agence immobiliere.rnrnLe 20/06/2007 nous avons signé un avenant afin que je me rajoute à elle en tant que propriétaire (sachant qu'elle avait signée seule le compromis).rnrnNous allons recevoir l'avenant d'ici quelques jours.rnrnJe voudrais savoir si on a le droit à une nouvelle période de 7 jours de rétractation.rnrnEn effet, nous ne souhaitons plus acquérir cette maison.rnrnDans le cas contraire, quelle démarche pouvons nous entreprendre ? rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés